

**AVIS**  
**RÉUNION D'INFORMATION (VIRTUELLE) PRÉALABLE**  
**RELATIVE A UN PROJET SOUMIS À ETUDE D'INCIDENCES SUR**  
**L'ENVIRONNEMENT**

Les sociétés H-3D SA (rue de Mons 2c à 4607 DALHEM) et IMMOBILIERE DU PALAIS SPRL (rue Jean Gôme 15/6 à 4802 VERVIERS) informent la population qu'ils souhaitent introduire une demande de permis d'urbanisation concernant l'urbanisation de terrains pour une surface totale de 4,2 ha situés à Verviers rue Jean Gôme (parcelle cadastrée à VERVIERS, 5<sup>ème</sup> division/section A, n° 68G) et chemin des Béoilles (parcelles cadastrées à VERVIERS, 5<sup>ème</sup> division/section A, n° 48C, 49E, 41D, 67B).

**Le projet « Les Promenades de Séroule » porte sur la réalisation de deux projets distincts. Un projet rue Jean Gôme avec la création de 28 logements dans deux bâtiments et un projet chemin des Béoilles avec la création de 53 logements dans trois bâtiments.**

Conformément à la législation en vigueur (le Livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement et l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 45), ce projet fera l'objet d'une réunion d'information du public de manière virtuelle (présentation vidéo) puis d'une étude d'incidences sur l'environnement.

**Une présentation vidéo du projet sera mise en ligne les 11 et 12 janvier 2021 et accessible au lien suivant : [www.rip-lespromenadesdeseroule.info](http://www.rip-lespromenadesdeseroule.info)**

Toute personne intéressée est invitée à prendre connaissance de cette vidéo.

Cette présentation vidéo a pour objet :

- 1) de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2) de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3) de mettre en évidence et de permettre au public de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4) de présenter et de permettre au public de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut obtenir des informations complémentaires auprès de :

- Bureau d'étude d'incidence "Agora" Av. Van Volxem, 79 à 1190 Forest – 02/779.13.55
- Fabrice MIROLO, Créative Architecture, quai de Coronmeuse 34 à 4000 LIEGE – 04/275.69.99
- Serge LEJEUNE, H-3D SA, rue de Mons 2C à 4607 DALHEM – 0477/27.35.83 (le lundi 11.01)
- Jean-Pol GODEFROID, Immobilière du Palais, rue Jean Gôme 15/6 à 4802 VERVIERS – 0475/63.83.61 ; (le mardi 12.01) Joignables de 8h à 17h pendant les jours de la mise en ligne de la présentation vidéo.

Toute personne peut solliciter par courrier recommandé auprès du demandeur du projet une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée au plus tard trois jours avant la mise en ligne. Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur du projet envoie par courrier recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale.

Toute personne peut consulter à la commune (service de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers) la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, **sur rendez-vous (tél : 087/327.541).**

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au collège communal (Place du Marché 55 à 4800 VERVIERS), en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse également une copie aux demandeurs.